

URGENT

Stage de formation syndicale

URGENT

L'évaluation en question

Lundi 9 février 2009 - Maison des Syndicats de Cergy

Cette année, nous avons décidé de développer les stages de formation syndicale qui s'adressent à tous : syndiqués et non-syndiqués. Ces stages sont l'occasion d'approfondir un thème d'actualité et d'échanger avec un chercheur. Pour le premier stage, nous avons pensé qu'il serait intéressant de nous interroger au sujet de **l'évaluation**. Si l'amélioration du système éducatif est une demande de l'ensemble du corps social, comment ce qui est un outil de mesure des performances (des élèves, des professeurs, des établissements) peut devenir un argument pour le système libéral afin d'accréditer des réformes qui sont déjà décidées ?

Le matin de 9h à 12h:

Depuis plusieurs années, le système éducatif est évalué, entre autre, à l'aune de méthodes de comparaisons internationales. C'est ainsi qu'a été instauré en 2000, l'évaluation PISA, menée tous les 3 ans auprès de jeunes de 15 ans dans 30 pays de l'OCDE et mesurant ce que l'on appelle *literacy* en anglais, se traduisant approximativement par *culture* (mathématiques, scientifique...).

En 2006, les évaluations ont fait apparaître des difficultés en mathématiques pour les jeunes français. Le gouvernement s'en est saisi comme une incitation à mener tambour battant une réforme en profondeur de l'enseignement, de la formation et des programmes afin de s'adapter aux conceptions des tests PISA. Peut-être servent-ils d'alibi pour faire passer la potion amère des réformes prévues ? Quels peuvent-être les apports et les limites de ces évaluations ? Pourquoi la population n'a-t-elle pas accès aux critères privilégiés par l'étude PISA ? **Nous en parlerons avec Évelyne Rognon, chercheuse à l'Institut de Recherche de la FSU.**

L'après-midi de 13h30 à 16h30:

Nous aborderons le thème de l'évaluation des professeurs, du salaire et des déroulements de carrière. Avec **Alain Chaptal** auteur du livre **Payer les profs au mérite?** (Institut de la FSU, Nouveaux Regards, Syllepse), nous évoquerons ce thème qui court dans la société américaine et qui commence à s'immiscer dans le débat sur l'individualisation des salaires, des carrières, des promotions. Car aux États-Unis, un enseignant peut voir son salaire de base augmenté de 20% par les primes. La paie au mérite n'arrive-t-elle pas en France ? Que représente l'individualisation des salaires alors que les fonctionnaires ont des garanties collectives leur assurant un déroulement de carrière jusqu'au dernier échelon de leur corps ? Cette question est à mettre en perspective avec le libre choix d'un établissement pour les familles et l'insistance du gouvernement demandant que les établissements publient les résultats des évaluations. Peut-on indexer le salaire sur la « valeur ajoutée » d'un professeur par rapport aux résultats des élèves ? Va-t-on devoir enseigner les matières « testées » afin d'avoir un salaire convenable ? Avons-nous à y gagner quelque chose ou est-ce une menace directe sur nos salaires ?

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(à reproduire à la main)

Nom Prénom Grade Affectation

A Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur (Madame) le directeur
Conformément aux dispositions de la loi N°84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 9 février 2009 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Cergy. Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

A.....Le.....Signature

(1) **La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance soit avant le 9 janvier.**

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat".

Prévenez impérativement la FSU Val d'Oise de votre inscription, en renvoyant le talon ci-dessous à la FSU, 26 rue Francis Combe – 95014 Cergy, soit par courriel ou mail : fsu95@fsu.fr

NOM.....Prénom.....Tel :.....

Profession.....Poste.....Ville.....

Syndiqué oui/non *Thierry Thibault*